

## **PRESS RELEASE**

12 février 2018, Bruxelles

## ERFA accueille positivement le projet d d'investissement durable du Gouvernement français dans le fret ferroviaire

L'ERFA accueille très positivement l'autorisation de la Direction de la Concurrence de la Commission Européenne d'une Aide d'Etat française de 60 M€ pour la création, la rénovation ou l'extension d'embranchements de fret ferroviaire.

L'ERFA félicite la Ministre des Transports, Madame Elisabeth Borne, d'avoir soutenu cette initiative qui était une revendication de longue date de ses membres. C'est un signe fort du gouvernement français pour soutenir le fret ferroviaire. De telles aides existent notamment en Suisse ou en Allemagne, des pays ou le report modal vers le rail est soutenu par une politique d'état ambitieuse.

En France, près de 50 % des 2500 à 3000 embranchements sont inactifs. Beaucoup d'industriels font face à des problème de vieillissement de leurs installations ferroviaires qui peuvent les amener à fermer ceuxci du fait des coûts de maintenance ou de renouvellement condamnant tout transport ferroviaire futur.

L'ERFA souhaite que cette démarche s'intègre véritablement dans une politique de report modal à long terme ou le fret ferroviaire ne serait plus le parent pauvre du trafic passager. Cette politique doit s'accompagner d'une plus grande flexibilité dans la commande et la gestion des sillons, d'une maîtrise de la hausse constante de leur prix et d'un plan amélioration de qualité des sillons fret. L'ERFA continue aussi son combat contre la fermeture du réseau capillaire qui représente en France près de 20 % des volumes transportés.

L'ERFA restera cependant vigilante à ce que cette aide soit attribuée par les services de l'Etat de façon neutre et transparente. Il est également impératif qu'un accès aux embranchements rénovés, transparent et non discriminatoire, soit assuré. Ceci en accord avec les nouvelles règles Européennes qui visent à renforcer le rôle du marché des installations ferroviaires dans le cadre d'une croissance du secteur ferroviaire.

Julia Lamb Secrétaire Générale de l'ERFA a déclaré : « Cette aide est le premier signe volontariste de la politique de report modal en faveur du fret ferroviaire du nouveau gouvernement »



## **PRESS RELEASE**

Reprise du communiqué de presse de la Commission Européenne :

Aides d'État: la Commission approuve un régime français d'aides d'État en faveur de l'infrastructure ferroviaire pour le transport de marchandises

La Commission a autorisé, en vertu des règles de l'UE relatives aux aides d'État, un régime d'aides français en faveur de la création et de la modernisation d'installations terminales embranchées (ITE). Le régime est doté d'un budget global de 60 millions d'euros avec l'aide prenant la forme de subventions non remboursables. L'objet du régime est de soutenir le financement partiel de la construction, de la rénovation, de l'extension et de la remise en service d'embranchements ferroviaires privés pour le transport de marchandises. Une installation terminale embranchée privée est une voie ferrée dont le propriétaire est une entreprise commerciale, qui l'utilise pour distribuer ou réceptionner des chargements. Les embranchements ferroviaires permettent la desserte ferroviaire directe des sites d'activité économique et évitent les ruptures de charges qui se manifestent par un stockage temporaire ou un transbordement des marchandises sur un site intermédiaire. La Commission a estimé que la mesure favorise le transfert du fret de la route vers le rail, en accord avec les objectifs de la politique commune des transports visant à encourager les modes de transport moins polluant. Par conséquent, la Commission a conclu que la mesure respecte la réglementation de l'UE en matière d'aides d'État. Plus d'informations seront disponibles dans le registre des aides d'État sur le site internet de la DG Concurrence sous le numéro SA.48483. (Pour plus d'informations: Lucía Caudet - Tel. +32 229 56182; Maria Sarantopoulou -Tel.: +32 229 13740)

## **Contacts:**

Julia Lamb Secretary General, +32 2 513 60 87, <u>julia.lamb@erfarail.eu</u>
Silvia de Rocchi, Policy Officer, <u>silvia.de.rocchi@erfarail.eu</u>

**ERFA** - European Rail Freight Association - represents new entrants, i.e. all those operators who want open access and fair market conditions, and sustains their role of pushing forward the development of the railway market. The Association is very much a spin-off of the First Railway Package, adopted by the EU in 2001, and its vision of creating an open and competitive European rail market

In 2018, ERFA represents 30 members from 16 countries. The members of ERFA all share a commitment to work towards a competitive and innovative single European railway market by promoting attractive, fair and transparent market conditions for all railway companies.

The members of ERFA represent the entire value chain of rail transportation: rail freight operators, wagon keepers, service providers, forwarders, passenger operators and national rail freight associations.